

## DECISION

**Objet : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE : MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT LORS DE L'ÉVÉNEMENT « FÊTE DE LA MUSIQUE » A DENAIN**

Le Maire de la Ville de DENAIN,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1311-5 à L.1311-7,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2212-1 et suivants, L.2125-1

VU les articles L.2122.22, L.2122.23 et L.2144.3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

CONSIDERANT l'Appel à Manifestation d'Intérêt paru le lundi 19 Mai 2025 sur le site Internet de la Ville et le mardi 20 Mai 2025 via la Voix du Nord pour assurer la vente de petite restauration, boissons et glaces

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** Une convention d'occupation temporaire avec mise à disposition d'un emplacement lors de l'événement « Fête de la Musique » à savoir : Théâtre de Verdure - Parc Zola, est conclue entre la ville de DENAIN et les commerçants ambulants/associations suivants :

- **M. CIANCIOLO Enzo** gérant de « Glaces Enzo »
- **M. GODBILLE Pascal** gérant de « La Ch'tite Cave »
- **Mme HENNEVIN Kelly** gérante de « Chez Kelly et Sulli »
- **M. IDRICI Majid** représentant de l'association « Entre les Générations »

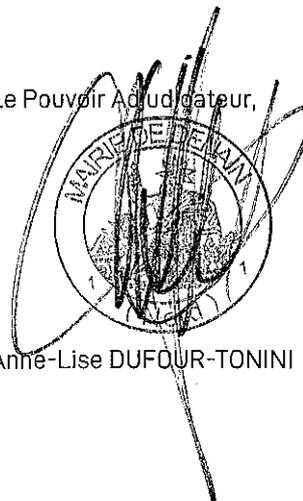
Le Vendredi 20 Juin 2025 : **18h - 23h**

**ARTICLE 2 :** Chaque prestataire devra proposer à la vente de la petite restauration, boissons ou glaces à des prix accessibles avec une prestation adaptée à un service sur place en extérieur. Il devra être en capacité à servir un large public attendu à l'événement.

**ARTICLE 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039- 59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

Fait en l'Hôtel de Ville de Denain, le 2 Juin 2025.

Le Pouvoir Adjudicateur,



Anne-Lise DUFOUR-TONINI

Acte soumis à transmission

Affiché le

Certifié exécutoire